



Retour d'expérience

Septembre 2025

CONTRAT VERT ET BLEU GRAND PILAT

6 ans d'actions pour la biodiversité

LE PILAT, TERRITOIRE DE BIODIVERSITÉ STRATÉGIQUEMENT SITUÉ

Le Massif du Pilat joue le rôle de "cœur vert" sur l'axe Pyrénées - Massif central - Arc alpin. Mais les continuités écologiques sont fragilisées par des ruptures, notamment les vallées urbanisées. Pour que toutes les espèces, grandes comme petites, animales comme végétales, puissent circuler librement, il faut penser les connexions à plusieurs échelles, au-delà des frontières administratives et maintenir des corridors fonctionnels.

LE CONTRAT VERT ET BLEU (CVB) GRAND PILAT

LA MOBILISATION D'UN OUTIL RÉGIONAL FÉDÉRATEUR

Pour décliner le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique), la Région Auvergne-Rhône-Alpes a créé un dispositif de soutien financier opérationnel permettant de consolider les continuités écologiques : le Contrat Vert et Bleu (CVB).

C'est un outil :

- unique en France ayant inspiré d'autres Régions ;
- basé sur une contractualisation à 5 ans fédérant des acteurs tant publics que privés d'un territoire cohérent et s'adaptant aux spécificités de ce territoire, à l'opposé des appels à projets soutenant ponctuellement des initiatives parfois isolées et concurrentielles.
- qui permet de soutenir tant les actions immatérielles que matérielles et considère notamment l'animation de partenariat comme fondamentale.

- qui permet de prendre en compte les milieux terrestres, généralement moins soutenus que les milieux aquatiques.
- qui permet d'agir sur la nature du quotidien comme sur la nature plus remarquable.

LES SPÉCIFICITÉS DU CVB PILAT

- Deux contrats « Grand Pilat » successifs de 5 ans, coordonnés par le Parc naturel régional du Pilat, apportant sa capacité d'animation ainsi que son ingénierie technique et financière (la plus-value Parc), au-delà de son périmètre habituel d'intervention.
- Le CVB Grand Pilat, le plus vaste contrat en superficie contractualisé par la Région, pour agir à la fois au sein et hors du Parc du Pilat, jusque dans les vallées urbanisées.
- Un CVB qui a couvert une grande diversité de milieux (zones humides, forêts, pelouses sèches...), d'espèces (écrevisse à pattes blanches, busard cendré, sanglier, lychnis fleur de coucou,...), de trames (terrestre, aquatique, humide, nocturne, lithique...), d'usages (agriculture, viticulture, sylviculture, zones d'activités économiques, espaces publics...) et de types d'actions (restauration, inventaire, sensibilisation, expérimentation, réintroduction d'espèces...).



DES ACTIONS VARIÉES S'INSCRIVANT SUR LE LONG TERME

QUELQUES ACTIONS PÉPITES OU ENSEIGNEMENTS !

LA HAIE, UN ACTEUR PHARE POUR LE GRAND PILAT

27 km de haies bocagères plantées avec 70 % de végétaux issus du label Végétal local dans le Pilat. Un bel exemple de coopération technique entre agriculteurs, partenaires locaux et techniciens.

Et depuis : Le Parc naturel régional est labellisé Organisme de Gestion Collective Haies pour faciliter une plantation et une gestion exemplaires des haies sur le Pilat (label Haies) au regard de leurs contributions multiples pour un territoire plus résilient.



DES ACTIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES AMPLIFIÉES

30 mares créées et restaurées, des écrevisses à pattes blanches prospectées sur 19 cours d'eau (48km) et réintroduites avec succès dans certains d'entre eux (quelques échecs liés aux maladies).

Et depuis : Le Parc du Pilat a réalisé l'inventaire de l'ensemble des mares de son territoire (soit près de 200 mares) et mis en place un suivi de ces dernières. Le Parc a ainsi repéré la présence d'une espèce végétale envahissante étouffant les écosystèmes aquatiques qu'il a pu éradiquer : le lagarosiphon.



Sélection génétique et accompagnement du public pour utiliser du «Végétal local»

Le Contrat Vert et Bleu en quelques chiffres

6 années (2019-2025)

- 35 actions engagées sur 42 initialement prévues
- 27 maîtres d'ouvrages
- 5 M€ mobilisés
- un territoire comprenant 13 intercommunalités et 197 communes réparties entre 6 départements

UNE TRAME NOIRE QUI SE PORTE MIEUX

Un véritable programme d'optimisation de l'éclairage public lancé dans le cadre de ce contrat en lien avec d'autres dispositifs alliant préservation de la biodiversité nocturne et économies d'énergie.

Et depuis : Des études menées dans le cadre de l'association inter Parcs Massif central montrent que l'activité des chauves-souris est multipliée par deux lors d'extinctions partielles et par six lors d'extinctions totales des lumières ! Un taux d'extinction de l'éclairage public atteignant 92 % sur le Pilat.



LA PSYCHOLOGIE SOCIALE APPLIQUÉE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN) a mené, dès le premier CVB Grand Pilat, plusieurs travaux sous l'angle de la sociologie et de la psychologie sociale pour, non plus chercher à convaincre de l'intérêt de la préservation de la biodiversité, mais pour créer les conditions favorables au changement de vision sur la nature.

Et depuis : Ces travaux ont montré l'importance d'un accompagnement au changement de comportement sur la durée au-delà des phases initiales de sensibilisation.



LA MOBILISATION D'UN NOUVEL OUTIL DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

C'est dans le cadre du CVB que le tout premier Contrat d'ORE (Obligations Réelles Environnementales) du Pilat a été signée à Saint-Cyr-sur-le-Rhône, entre le CEN Rhône-Alpes et un propriétaire privé : 2 860 m² de pelouse sèche protégés face à la pression viticole par le biais de la contractualisation.

Et depuis : 4 nouveaux contrats ORE conclus sur le territoire du Pilat pour 23,9 ha et 1 en projet.





LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Des analyses génétiques et des suivis GPS ont affiné la compréhension des continuités écologiques.

Si les autoroutes restent des barrières malgré leurs ponts, le Rhône quant à lui a été traversé par un sanglier 25 fois en 3 mois (étude portée par la Fédération régionale des chasseurs sur la durée des deux CVB soit 10 ans).

L'analyse génétique de 3 espèces de prairies humides a révélé des connexions invisibles jusque là entre le Plateau Mortanais et le Pilat (étude portée par le Conservatoire botanique national du Massif central - CBN).

Et depuis : L'action du CBN du Massif central se poursuit avec l'Institut de biologie végétale de Cologne en Allemagne. Une étude qui conforte des réflexions en cours sur la perméabilité générale des espaces agricoles laissant penser que les possibilités de circulation des espèces ne doivent pas se cantonner aux seuls corridors identifiés.



LE LANCEMENT D'UNE ASSOCIATION ORIGINALE

C'est dans le cadre du CVB que la création de l'association Rives Nature regroupant acteurs naturalistes et acteurs de l'aménagement a été favorisée pour porter les sujets relatifs à la biodiversité à l'échelle du ScoT des Rives du Rhône. C'est l'un des Scot pionniers en matière de prise en compte de la biodiversité.

Et depuis : Un bilan des connaissances naturalistes à l'échelle du Scot a été fait et des inventaires complémentaires ont été conduits sur les pelouses sèches. Un travail visant à favoriser la séquence Eviter Réduire Compenser a été réalisé en lien avec le Parc du Pilat et le Scot a été reconnu en tant que Territoire Engagé pour la Nature.



DES OUTILS PÉDAGOGIQUES D'UN NOUVEAU GENRE

Avec sa caravane de la biodiversité, le Parc du Pilat et ses associations partenaires (CPIE des Monts du Pilat, Nature en Mont Pilat et Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre) ont sensibilisé 2 500 personnes à la biodiversité, réalisé 38 animations dans 35 communes, avec des jeux et des ateliers pédagogiques.

Et depuis : un outil de sensibilisation à l'écologie qui continue à se déplacer sur le territoire du Pilat complété notamment par des outils développés par le CEN sous forme de Bande dessinée.



UNE ZONE D'ACTIVITÉ DE RÉFÉRENCE

Située en zone à enjeux de connectivité écologique, la zone d'activité de l'Aucize à Bessey de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien a bénéficié d'une aide à la conception. Elle est devenue un modèle de référence pour sa prise en compte de la biodiversité : pas d'éclairage public, clôtures laissant passer la faune, mares, murets en pierre sèche, stationnements perméables, nichoirs...

Et depuis : Un projet d'aménagement jugé exemplaire par le Conseil National de la Refondation Climat et Biodiversité, au-delà donc du Grand Pilat.



Zone d'activités de l'Aucize pensée pour préserver la biodiversité



Pelouses sèches, un milieu naturel qui a fait l'objet d'actions de préservation spécifiques : entretien, acquisition, protection via une ORE

**La démarche CVB Grand Pilat a été plébiscitée par les partenaires.
Une approche également remarquée par le Conseil National de la Protection de la Nature lors du renouvellement de la charte du Parc naturel régional du Pilat.**

CE QUI A FAIT LA DIFFÉRENCE

Trois facteurs clés de réussite ont été identifiés par les partenaires lors de l'évaluation :

- **Animation et réseau** : une animation soutenue, plus importante que dans d'autres CVB en région et associée à un apport en ingénierie, a instauré la confiance, rapproché des acteurs aux visions différentes (FNE, chasseurs, agriculteurs...) et permis une montée en compétence collective sur le thème des continuités écologiques.
- **Soutien financier stable** : une programmation sur 5 ans a offert visibilité et sécurité pour permettre de mener des projets sur le temps long. La mobilisation du FEDER en plus des fonds régionaux a permis de donner une plus grande ampleur au CVB.
- **Gouvernance souple et intelligente** : adaptation aux spécificités locales et co-construction, en continu, entre élus et techniciens ont engendré des actions mieux ciblées et plus efficaces.

DES LIMITES ÉGALEMENT RÉVÉLÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CVB

- des volontés politiques évoluant au cours du temps de la part des maîtres d'ouvrage ou des financeurs (évolution dans les modalités de financement) ;
- un manque de moyens humains pour participer au temps collectif et porter des actions de la part des maîtres d'ouvrage, associé à une plus grande difficulté à obtenir des financements pour mobiliser de tels moyens (du fait de la mobilisation du FEDER nécessitant plus de moyens administratifs, une trésorerie et une capacité d'autofinancement plus conséquentes, certaines associations n'ont pu conduire leurs actions).

UN HÉRITAGE DE COLLABORATIONS LAISSÉ PAR LE CVB

Le Contrat Vert et Bleu a démontré son efficacité pour mobiliser des acteurs très différents autour de la biodiversité, y compris au-delà des espaces protégés. Même si les financements cessent, l'élan se poursuit : le comité de pilotage a choisi de continuer à se réunir chaque année pour entretenir les liens créés.

CONTACT

Parc naturel régional du Pilat
Sandrine GARDET
sgardet@parc-naturel-pilat.fr



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

www.parc-naturel-pilat.fr

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.



Coordonné par le Parc naturel régional du Pilat, ce Contrat Vert et Bleu est soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union Européenne.

